

AVIS À LA POPULATION

Afin de respecter les mesures mises en place par le gouvernement du Québec pour contrer la propagation de la COVID-19, les membres du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tiendront la séance à huis clos. Cette séance sera filmée et enregistrée.

Les membres du conseil prendront part, délibéreront et voteront à la séance par visioconférence.

Si vous désirez vous adresser au conseil, veuillez le faire par courriel maryse.cld@globetrotter.net

Cet enregistrement audiovisuel sera disponible sur le site Web de la MRC environ 24 heures après la séance.



Séance ordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie siégeant pour l'administration des territoires non organisés

Lundi 8 février 2021, à 19 h 15, par visioconférence

Projet d'ordre du jour

N ^o	Sujet (TNO)	Discussion	Information	Décision	Résultat/suivi	Proposeur Proposeuse
1	Vérification du quorum — Ouverture de la séance		x			
2	Lecture et adoption de l'ordre du jour			x		
3	Adoption du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2021			x		
4	Approbation <i>Rapport des impayés et déboursés directs</i>			x		
5	ADMINISTRATION GÉNÉRALE					
5.1	Approbation de la reddition de comptes activités 2020 de Actions Cap-Seize M-A			x		
5.2	Avis de motion - <i>Règlement pour l'adoption du budget 2021 des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie</i>			x		
5.3	Avis de motion - <i>Règlement des prévisions des revenus et dépenses, imposition des taxes foncières et spéciales, taxe sur les immeubles non résidentiels, cout des services pour l'année 2021</i>			x		
6	AFFAIRES NOUVELLES					
6.1						
6.2						
6.3						
7	PÉRIODE DE QUESTIONS	x			Heure (début) :	
					(fin) :	
8	LEVÉE DE LA SÉANCE			x	Heure (fin):	